



## Procès-verbal du Conseil d'Administration Séance du Jeudi 4 février 2021

La Principale ouvre la séance à 16h37, le quorum étant atteint ; l'ordre du jour est soumis aux voix, il est adopté à l'unanimité (16 voix).

### Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 26 janvier 2021 ;
2. Modalités de passation de l'épreuve orale du DNB, session 2021 ;
3. Bilan d'utilisation des fonds sociaux 2020 ;
4. Conventions d'adhésion au service de mutualisation ;
5. Principes d'utilisation de la Dotation Globale Horaire de 2021-2022 ;
6. Informations diverses ;
7. Questions diverses.

Madame MONTET du collège des parents d'élèves, arrive : le quorum passe à 17 voix.

### 1 Approbation du PV de la séance du 26 janvier 2021

Quelques fautes de frappe et sur le sigle DCJS intégré à la DGCOPOP. Les corrections seront faites, le PV sera corrigé.

La Principale met le procès-verbal aux voix.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
16	0	1

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2021 est adopté à la majorité des membres présents.

### 2- Modalités de passation de l'épreuve orale du DNB (pour information)

Madame la Principale fait une présentation de l'épreuve orale du DNB session 2021 : rappel des textes et des modalités de l'épreuve

Il y aura un professeur référent par sujet, les thèmes seront arrêtés en conseil pédagogique.

M. TROPNAS, du collège des parents d'élèves, demande si des exercices préparatoires sur la mise en condition, pour cette épreuve seront mis en place.

La Principale lui répond qu'une préparation des élèves sera assurée.

Madame FORET, du collège des personnels d'enseignement et d'éducation, apporte des renseignements sur le DNB qui est obtenu sur 800 points. Elle poursuit sur la possibilité de présenter un projet d'histoire des arts ou un projet libre, lors de la soutenance.

La Principale lui précise que les modalités sont les mêmes que l'an passé.

### 3- Bilan des fonds sociaux en 2020

Un tableau est présenté aux membres, M. l'Adjoint-Gestionnaire fait l'économie du sujet, apporte les éléments sur le fonctionnement de l'utilisation des fonds sociaux.

M. DEDE, du collège des personnels administratifs et techniques, arrive à 16h50.

Mme PERLET, du collège des personnels d'enseignement et d'éducation, interroge sur le terme « vêtire » et le montant qui y est inscrit. M. l'Adjoint-Gestionnaire lui répond qu'il s'agit de vêtements, mais aussi de chaussures, de tenues de sport qui sont financés pour les élèves éligibles au Fond social collégien.

Mme MONTET l'interroge sur le montant de 153€ par enfant.

M. LEBLANC-DUCHENE, du collège des parents d'élèves, demande si l'assistante sociale est saisie. Oui, lui répond M. l'Adjoint-Gestionnaire.

Madame MOREAU demande des précisions sur le fonctionnement de la cantine. Monsieur l'Adjoint-Gestionnaire lui précise qu'il s'agit d'une cantine agréée qui propose des repas pour une somme forfaitaire mensuelle de 90€.

La Principale revient sur les chiffres du Fonds social collégien, eu égard à la fermeture du collège pour confinement, puis présente l'évolution des chiffres du fonds social collégien sur les cinq dernières années.

Mme MONTET demande quelle analyse, il faut en tirer. Monsieur l'Adjoint-Gestionnaire pense qu'il s'agit d'une méconnaissance des familles. La Principale rajoute qu'il faut aussi y voir une paupérisation des familles. La précarité des familles est un élément déclencheur dans la saisine des fonds sociaux. En outre, certaines familles n'osent pas demander.

M. DENIS, du collège des personnels d'enseignement et d'éducation, arrive à 16h53 : le quorum passe à 18 votants.

Des précisions sont demandées par M. LEBLANC-DUCHENE sur le fonctionnement de la cantine. Mme FORET interroge sur le suivi de la fréquentation de la cantine. Monsieur l'adjoint-Gestionnaire lui précise qu'une fiche de présence est mise en place pour le suivi des rationnaires.

Mme MOREAU, souhaite savoir si cette cantine est ouverte à tout le monde, elle déplore que cette information ne soit pas donnée aux familles.

Mme FORET souhaite savoir pourquoi il y a une fluctuation sur les bourses. La Principale lui répond qu'il faut tenir compte des entrants et des partants ; le chiffre correspond au 1<sup>er</sup> trimestre de l'année en cours. M. DEDE précise que l'écart aussi important vient du montant taux (taux 3 et de la fluctuation sur la base élèves.

Madame MOREAU souhaite savoir s'il s'agit de crédits d'état. Mme la principale lui répond que les bourses sont fléchées et proviennent bien du Ministère.

### 4- Conventions d'adhésion au service de mutualisation

M. l'Adjoint-Gestionnaire présente les dispositifs de la mutualisation, d'où la convention entre le collège et le lycée « mutualisateur », le Lycée MICHOTTE de Cayenne.

Il y a 3 contrats relatifs chacun à un des 3 statuts (PEC, AED et AESH).

M. KRID, du collège des personnels d'enseignement et d'éducation, revient sur un article dans la convention précisant le non-renouvellement des contrats des AED au bout des six ans. La Principale réprecise le cadre de la loi. M. NANCY rappelle que les personnels de vie scolaire, type AED, doivent être porteurs de projets.

La Principale met aux voix le principe de l'autorisation d'utiliser les 3 conventions.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	1

L'autorisation d'utiliser les 3 conventions est accordée à la majorité des membres présents.

### 5- Principes d'utilisation de la Dotation Globale Horaire

LA DGH est la Dotation Globale Horaire qui permet à un établissement de fonctionner. Au mois de novembre, l'équipe de direction a fait des prévisions d'effectifs pour la rentrée prochaine. La projection des montées pédagogiques et contraintes du bâti conduit à une structure de 27 divisions et 3 dispositifs. Après notre remontée le Rectorat fait ses prévisions, les chiffres correspondent, à deux élèves près.

La Principale fait une lecture descendante du tableau, expliquant ligne par ligne, les heures obligatoires de cours réglementaires plus les dispositifs, plus les options. Pour faire fonctionner l'EPLE, 976 heures ont été octroyées, par semaine nous pourrons assurer 976 heures de cours devant les élèves, décomposée en HP et HSA.

Précision des Obligations Réglementaires de Service : 1 professeur certifié apporte 18 h, 1 professeur agrégé 15, 1 Professeur d'Education Physique et Sportive 20h, 1 Professeur des Ecoles 21h. Les heures sont réparties dans le tableau déclinaison des colonnes par matière. Un exemple a été pris pour une classe 4C, en mettant en exergue la construction des heures. La différence est expliquée sur les horaires planchers + 0.5h en français en 3<sup>ème</sup> et en SVT, SCPHY et Techno en groupe (2 classes, 3 groupes soit 4.5h)

L'avis que va porter le Conseil concerne l'utilisation de la DGH après les heures réglementaires. Monsieur DENIS quitte le conseil, il est 17h30, le quorum repasse à 18 membres.

M. KRID demande que les moyens soient augmentés pour la classe qui sera seule en sciences, dans une salle plus spacieuse. La Principale : « Ce n'est pas encore la répartition de service, la répartition s'affinera au fil des temps de préparation de la rentrée ; pour l'heure, le rectorat attend de nous la proposition de création ou de suppression de postes en vue de la préparation du mouvement. ». Il n'y aura pas de classe supplémentaire, pas de création ni de suppression de postes.

Mme MOREAU fait remarquer le peu d'heures d'E.P.S. sur le niveau 4<sup>ème</sup> ; Mme PERLET lui explique le choix de l'établissement (heures d'EPS globalisées sur deux niveaux 5 et 4<sup>ème</sup>).

Madame BIBAS arrive il est 17h45 ; le quorum repasse à 19 membres.

M. DEDE demande l'effectif de l'an dernier ; réponse : « il était de 675, nous sommes à 682 aujourd'hui » lui précise la Principale.

M. KRID : « est-il possible de rajouter des heures supplémentaires pour mettre d'autres groupes en technologie ? » Réponse : « Nous sommes à 64.5h de besoin supplémentaire pour les groupes,

nous n'avons pas d'autres heures à notre disposition. » Mme FORET propose que des groupes soient en classe entière pour gagner des heures.

M. LEBLANC-DUCHENE interroge sur le Complément de Service Donné en musique : « ne pouvez-vous pas les garder ? » La Principale lui répond que cela n'est pas possible car nous dépasserions notre enveloppe.

La Principale informe les membres du CA que la Commission Permanente a émis deux avis favorables : l'un sur les principes d'emploi de la dotation en heures d'enseignement, l'autre sur la proposition de non-crédation et non-suppression de postes définitifs.

Elle met donc les propositions aux voix :

Approuvez-vous les principes d'emploi de la dotation en heures d'enseignement (restant disponibles après l'attribution des moyens liés aux obligations réglementaires) ?

OUI	NON	ABSTENTION
19	0	0

Les principes d'emploi de la dotation en heures d'enseignement (restant disponibles après l'attribution des moyens liés aux obligations réglementaires) sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Quel est votre avis sur la proposition de non-suppression et non-crédation de postes définitifs d'enseignants ?

FAVORABLE	DEFAVORABLE	ABSTENTION
18	0	1

La proposition de non-suppression et non-crédation de postes définitifs d'enseignants reçoit un avis favorable, à la majorité des membres présents.

## 6- Informations diverses

La Principale informe de la tenue de deux Conseils de discipline le 03 février 2021, avec les sanctions prononcées à l'encontre des élèves traduits.

Elle informe que la prochaine séance se tiendra le 16 mars 2021 : il s'agira d'étudier le compte financier de 2020, en présence de Mme l'Agent comptable.

## 7- Questions diverses

Pas de questions diverses.

La Présidente lève la séance ; il est 18h00.

La Principale  
Le  
Principale Marie-Hélène JACOBS



Le secrétaire de séance  
Le  
Principale Adjointe LAQUITAINE

